

Etude sur le rapprochement des entreprises de transports TN et TRN

La chancellerie d'Etat communique:

En 2007, une motion déposée au Grand conseil demandait au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité d'une fusion entre les entreprises de transports TN (transports en commun du littoral Neuchâtelois) et TRN (transports régionaux Neuchâtelois). Pour donner suite à cette motion ainsi que pour préparer l'adéquation des outils de production ou différents projets (TransRUN), le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer un mandat à un bureau spécialisé, capable d'élaborer un rapport détaillé prenant en compte tous les aspects, socio-économiques notamment.

Le mandataire désigné par le Conseil d'Etat est The corporate Finance Group (TCGF), soit un groupe international ayant un siège à Berne et une filiale à Genève. Sous sa conduite, un comité de pilotage, présidé par le conseiller d'Etat Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), et composé d'élus politiques, de spécialistes et de représentants des entreprises, participe aux travaux et veille à ce que l'étude soit réalisée avec objectivité. Ces travaux très complexes se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2008.

La conclusion de l'étude pourrait amener les organes à se prononcer pour un statu quo, un rapprochement ou une fusion des entreprises de transports TN et TRN. L'un des principaux objectifs est d'améliorer la qualité des services aux utilisateurs avec une organisation et des moyens financiers adéquats.

Le comité de pilotage s'est déjà réuni à deux reprises et suivra les travaux jusqu'au terme de l'étude. Il communiquera en temps voulu les résultats de l'étude et la suite envisagée et ne transmettra pas d'autres informations dans l'intervalle.

Contacts :

Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00 ;

Pascal Vuilleumier, chef de l'Office cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.

Neuchâtel, le 12 août 2008